

académie
Lyon
direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Ain
Promotion de la santé
en faveur des élèves

Photo de l'élève

(cachet de l'établissement)

PROJET d'ACCUEIL INDIVIDUALISE

Scolarisation d'un enfant ou d'un adolescent atteint de troubles de la santé
B.O. n° 24 du 18.9.2003 – Circulaire n° 2003-135 du 8.09.03

- PAI SIMPLIFIE -

L'élève :

NOM PRENOM
DATE DE NAISSANCE/...../..... CLASSE

Les responsables de l'élève :

Mère (ou tutrice)

Père (ou tuteur)

Nom/Prénom	Mme	M.
Adresse		
Domicile		
Mobile		
Travail		

Le responsable de l'élève, autorise, en l'absence d'infirmière :

Madame, Monsieur / Fonction
à délivrer les médicaments prescrits dans les conditions précisées sur l'ordonnance jointe (voie orale ou inhalée).
Le responsable légal fournira impérativement l'ordonnance récente et les médicaments prescrits.
(Il est de la responsabilité des parents de vérifier la date de péremption des médicaments et de les remplacer lorsqu'ils sont périmés).

Les signes d'appel et les mesures à prendre :

S'il existe des signes de gravité, appelez le 15

Lieu de dépôts de médicaments :

➡ La famille est chargée de transmettre le PAI au responsable des TAP, du restaurant scolaire...

Fait à : le

Les parents ou tuteurs	Le chef d'établissement	L'enseignant et/ou le CPE	L'infirmière scolaire	Le médecin (cachet et signature)	Autres
------------------------	-------------------------	---------------------------	-----------------------	----------------------------------	--------

